

TURQUIE

Commission : Sommet UE-OTAN

Problématique : “Comment l’Union européenne peut-elle renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique ?

La République de Turquie est actuellement dirigée par le président **Recep Tayyip Erdoğan**. Le gouvernement turc mène une politique étrangère fondée sur la protection de la souveraineté nationale, la stabilité régionale et le renforcement de son rôle stratégique entre l’Europe et le Moyen-Orient.

La commission s’interroge sur la manière dont l’Union européenne peut renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique. Cette problématique est particulièrement importante dans un contexte international marqué par des conflits, des tensions régionales et des menaces hybrides.

La Turquie, membre de l’**Organisation du traité de l’Atlantique nord (OTAN)** depuis 1952 et pays candidat à l’adhésion à l’Union européenne, est directement concernée par cette question en raison de sa position stratégique en mer Noire, en Méditerranée orientale et aux frontières du Moyen-Orient.

Le développement d’une défense européenne autonome soulève plusieurs enjeux. Il existe un risque de duplication des structures militaires entre l’Union européenne et l’OTAN. Un autre enjeu concerne le maintien du lien transatlantique avec les États-Unis, pilier historique de la sécurité européenne. Enfin, la question de l’inclusion des alliés non membres de l’Union européenne, comme la Turquie, dans les projets de défense européenne constitue un point central.

Pour la Turquie, ces enjeux sont majeurs. Notre pays possède l’une des armées les plus importantes de l’OTAN et joue un rôle actif dans de nombreuses missions de sécurité collective. Toute évolution de la défense européenne peut avoir des conséquences directes sur la coopération militaire existante et sur l’équilibre stratégique régional.

La Turquie soutient le renforcement des capacités de défense européennes à condition que celles-ci soient complémentaires et non concurrentes à l’OTAN. Notre pays considère que l’OTAN demeure le fondement essentiel de la sécurité euro-atlantique, conformément au traité signé à Washington en 1949. L’autonomie stratégique européenne ne doit pas affaiblir la cohésion de l’Alliance atlantique.

La Turquie insiste également sur la nécessité d’une coopération inclusive. En tant que membre actif de l’OTAN, notre pays estime que les États alliés non membres de l’Union

européenne doivent être associés aux initiatives de défense européenne, notamment dans les domaines technologiques et industriels. L'exclusion de certains partenaires risquerait de créer des divisions inutiles au sein du système de sécurité européen.

La Turquie contribue activement aux opérations de l'OTAN et respecte pleinement ses engagements internationaux. Elle a ratifié les principaux accords de défense de l'Alliance et poursuit le développement de son industrie nationale de défense afin de renforcer son autonomie stratégique, tout en maintenant une coopération étroite avec ses partenaires européens.

Dans le cadre de cette commission, la Turquie propose la mise en place d'un mécanisme structuré de consultation entre l'Union européenne et les membres non européens de l'OTAN. Elle propose également un renforcement de la coordination institutionnelle entre l'Union européenne et l'OTAN afin d'éviter toute duplication des capacités militaires. Enfin, la Turquie soutient l'organisation régulière d'exercices conjoints pour améliorer l'interopérabilité et renforcer la confiance entre partenaires.

En conclusion, la Turquie défend une approche pragmatique et équilibrée. Elle soutient le développement des capacités de défense en Europe, à condition que ce processus respecte la solidarité transatlantique et le rôle central de l'OTAN. Notre pays adopte ainsi une position stratégique, favorable à la coopération, tout en veillant à préserver l'unité et la stabilité du système de sécurité euro-atlantique.

Ecrit par : **GHIZLENE MARIA BENCHAI B AÏT-AMIRAT**